

Info BOIS

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE
DES ENTREPRENEURS

ÉDITION 2020

SOMMAIRE

CONDITIONS DE TRAVAIL

CCT-SOR ET SALAIRES | CHANGEMENTS EN 2020

Une augmentation conventionnelle

SECURITÉ | SOLUTION DE BRANCHE -

COURS PERCO ET EDEX

Menuisiers, ébénistes et charpentiers

/ 2

PRESTATIONS FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS

L'AVIS DU JURISTE | INFRACTIONS ROUTIÈRES

Véhicule d'entreprise et amende: qui paie?

/ 3

FORMATION | EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX

Dans les règles de l'art

/ 3

CHANTIERS

CONTRÔLES | CARTE PROFESSIONNELLE

Une garantie de sérieux et de fiabilité

/ 4

TRAVAIL AU NOIR | ALERTES

Dénoncer l'illégalité

/ 4

FOCUS

FORMATION CONTINUE | SPÉCIALISTE EN PATRIMOINE CULTUREL BÂTI

Valoriser les savoir-faire face à l'histoire

/ 5

FORMATION

ENTRÉE EN APPRENTISSAGE | TESTS D'APTITUDE

Sonder l'adéquation aux exigences du métier

/ 6

PROMOTIONS 2019 | MENUISIERS-ÉBÉNISTES

Chefs de projet et maîtrisés

/ 6

TECHNIQUE

PELLETS | BRÛLEUR DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Porte-drapeau de l'excellence
environnementale

/ 7

AGENDA

Les dates-clés en 2020

/ 8

LE MOT DU PRÉSIDENT

«C'est dans ce terreau que germent les idées innovantes»

L'année qui vient de débiter est porteuse de belles promesses et de chantiers d'envergure.



Tout récemment, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a lancé le tant attendu portail Myentrepreneurs+, avec de nouvelles fonctionnalités qui mettent à votre portée une simplification administrative très performante, appelée à se développer encore.

Et puis, 2020 est déjà marquée du sceau de la jeunesse avec les JOJ Lausanne – quel beau début, et quelle belle récolte de médailles! L'Ecole de la construction en a été un partenaire. Je suis convaincu que c'est dans ce terreau que germent les idées innovantes pour tracer de nouvelles voies. Nos métiers se pérenniseront ainsi, l'avenir leur appartient. Le contexte économique actuel, avec un taux de chômage bas à 2,3%, est de bon augure pour que nous puissions ouvrir des places d'apprentissage, en profitant de l'impulsion nouvelle que le canton veut insuffler à la formation duale. C'est un modèle que beaucoup nous envient et qui fait naître des champions: Jérémie Droz, après une double médaille d'or en menuiserie et en ébénisterie aux SwissSkills en 2018, a remporté le bronze aux WorldSkills à Kazan en 2019.

De son côté, la fédération anticipe le recrutement avec deux initiatives: *Trouve ton apprentissage* qui met directement en contact employeurs et candidats à un stage, et la plateforme futureentrepreneurs.ch qui facilite les postulations en ligne.

Go, Jeunesse, Go! Nous recherchons de nouvelles pousses, foncez! Je vous souhaite une bonne année, qui vous permette de réaliser de grands projets, d'être ambitieux, courageux et inventifs. Votre président est à vos côtés.

Michel Ducommun, Président

CCT-SOR ET SALAIRES | CHANGEMENTS EN 2020

Une augmentation conventionnelle

Les négociations entre les partenaires sociaux sont terminées; les syndicats souhaitaient une augmentation supplémentaire de CHF 100.-, ce que le patronat n'a pas voulu. Il n'y a pas d'autre modification, hormis l'augmentation conventionnelle sur les salaires effectifs.

La nouvelle CCT-SOR traite des salaires aux pages 36 et 37. Elle indique :

Art. 60, al. 5 : Une adaptation des salaires minimaux, tenant compte notamment de l'indice suisse des prix à la consommation (valeur fin août), est négociée par les parties contractantes une fois l'an.

Tenant compte du fait qu'il n'y a pas d'éléments extraordinaires liés au contexte économique, il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur une adaptation/revalorisation des salaires minimaux.

Art. 60, al.6 : Les salaires effectifs sont adaptés chaque année pour le 1^{er} janvier de l'année suivante sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (valeur fin août), pour la première fois le 01.01.2020 (indice de référence : IPC 101.8, base décembre 2015).

Les parties entameront des négociations sur les salaires effectifs dans le cas de situations économiques et conjoncturelles particulières ou si la variation de l'indice est supérieure à 1.5%.



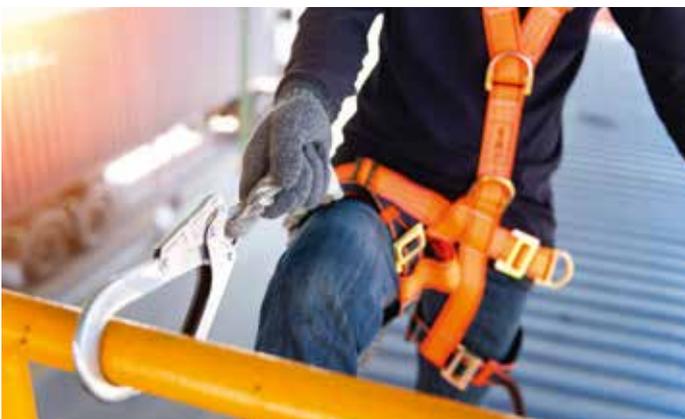
/ LE CALCUL

IPC valeur fin août 2019 = 102.1 = 0.3 point ou 0.29% d'augmentation
Exemple: pour un salaire horaire de CHF 29.30 = 0.084, arrondi à 0.10
Les salaires effectifs ou réels sont donc augmentés de 0.29% dès le 1^{er} janvier 2020.

SOLUTION DE BRANCHE | COURS PERCO ET EDEX

Menuisiers, ébénistes et charpentiers

La loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA) prescrivent que l'employeur est légalement responsable de la sécurité dans son entreprise.



La directive MSST (en français: Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail) permet des solutions spécifiques à la branche, que la FRECEM a mises en place depuis plusieurs années, via sa solution de branche SETRABOIS.

La majorité des entreprises romandes ont formé leur responsable de la sécurité, dénommé communément PERCO (personne de contact) et sont ainsi en règle avec la législation. Si le PERCO quitte l'entreprise, il est indispensable d'en former un nouveau.

La législation et la technologie liées à la sécurité au travail évoluant constamment, une formation continue a été mise sur pied, sous forme d'échange d'expériences – EDEX –, à suivre au moins tous les 5 ans.

/ Prochain cours PERCO

Mardi 7 avril 2020, 14h00 à 19h00, Tolochenaz

/ Prochain cours EDEX

Mercredi 22 avril, de 17h00 à 19h00, Tolochenaz

/ Plus d'informations:

www.freecem.ch

COURS | EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX

Dans les règles de l'art

Depuis 2004, La Fédération vaudoise des entrepreneurs organise tous les quatre ans des cours d'experts devant les tribunaux destinés aux métiers de la construction dans leur globalité.

Cette année, le cours sera dispensé par Katia Elkaim, présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, et Denis Bettems, Docteur en droit et avocat au barreau. Ce cours est ouvert aux personnes actives au sein d'une entreprise et bénéficiant d'une formation supérieure, comme un brevet, une maîtrise ou un diplôme ES, HES ou EPF. Dans les professions où de telles formations supérieures ne sont pas dispensées, le cours est ouvert aux personnes disposant de 10 ans d'expérience ou d'un CFC, occupant un poste à responsabilité dans l'entreprise depuis au moins 5 ans.

/ INFORMATIONS PRATIQUES

Plan de formation : trois modules

Dates: 12, 19 et 26 mars 2020, de 17h00 à 19h00

Lieu : Aula de l'Ecole de la construction, Tolochenaz

Renseignements et inscriptions:**Tél. 021 632 11 10****E-mail : juridique@fve.ch**

L'AVIS DU JURISTE | INFRACTIONS ROUTIÈRES

Véhicule d'entreprise et amende: qui paie?

Il arrive que le travailleur, durant ses déplacements professionnels, commette des infractions aux règles de la circulation routière. Dès lors, qui répond des amendes consécutives ? De plus, s'agit-il de frais professionnels? L'employeur devrait-il les prendre en charge?

Juriste à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Ardian Lahan apporte des précisions: «Les amendes encourues par le travailleur à la suite d'infractions aux règles de la circulation routière, y compris dans le cadre de l'exécution de son travail, ne constituent pas, en principe, des frais professionnels. Il s'ensuit que l'employeur n'a pas l'obligation de prendre en charge le paiement des amendes.

«l'employeur n'a pas l'obligation de prendre en charge le paiement des amendes»

Néanmoins, il existe des situations dans lesquelles des exceptions à ce principe sont envisageables et où l'employeur devrait prendre en charge le paiement de l'amende. Il en va ainsi lorsque l'infraction résulte directement de directives données par l'employeur (par exemple, celui-ci ordonne au travailleur de



se rendre sur un chantier dans un délai inférieur à ce qui serait nécessaire en respectant les prescriptions routières). Il en irait de même lorsque cela est nécessaire pour l'exécution du travail (par exemple, une violation des règles de stationnement pour effectuer une livraison au lieu prescrit par l'employeur, ou en cas d'urgence). Il est également possible d'imaginer une prise en charge de l'amende par l'employeur lorsqu'il met à disposition du travailleur un véhicule avec un défaut d'entretien et que l'infraction résulte de ce défaut, par exemple, le profil des pneus n'est pas réglementaire.»

CONTRÔLES | CARTE PROFESSIONNELLE

Une garantie de sérieux et de fiabilité

Le respect des conditions de travail implique de nombreuses obligations pour les employeurs et les contrôles sur les chantiers permettent de repérer les fraudeurs. La centralisation des données avec la carte SIAC facilite les formalités pour tout un chacun.



Fixées par la loi ou par les conventions collectives de travail, les conditions qui régissent le travail des salariés sur les chantiers sont contraignantes. Dans un contexte devenu plus exigeant, entreprises et maîtres d'ouvrage endossent une grande responsabilité.

DES RENSEIGNEMENTS FIABLES

Afin de pallier le manque de transparence et d'informations fiables, les partenaires sociaux ont créé la carte professionnelle SIAC. Elle est financée par des contributions des associations membres et pour une grande partie par les organes d'exécution paritaire.

Chaque travailleur possède sa carte qui indique s'il travaille dans une entreprise qui respecte les conditions de travail minimales. Ces infor-

mations sont consultables avec un code QR directement à partir de la base de données SIAC. Cette dernière comporte des données relatives aux entreprises soumises à la CCT ; elle indique si un contrôle a été effectué, si des paiements sont en suspens, etc.

QUE DES AVANTAGES

Pour les partenaires sociaux, la transparence ainsi instituée combat la concurrence déloyale et réduit le risque de dumping salarial. De leur côté, les employeurs bénéficient d'une plateforme centralisée qui uniformise et simplifie le processus au niveau de la responsabilité des sous-traitants et de la demande d'attestations CCT. Ils profitent en outre d'une sécurité juridique grâce à l'utilisation de modèles standardisés. Pour les travailleurs, c'est la garantie d'un système qui améliore l'application des CCT. Enfin, en ce qui concerne les maîtres d'ouvrage, ils peuvent s'assurer ainsi que les entreprises mandatées travaillent dans le respect des dispositifs légaux et conventionnels, grâce à un contrôle qui remplace avantageusement l'autodéclaration de l'entreprise.

/ INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET CONTACT:

Commissions professionnelles paritaires
de l'industrie
vaudoise de la construction
Route Ignace Paderewski 2
Case postale 62
1131 Tolochenaz
Tél. 021 826 60 01
<https://cppvd.ch>
info@cppvd.ch

TRAVAIL AU NOIR | ALERTES

Dénoncer l'illégalité

Le travail au noir pénalise tout le secteur de la construction; des soupçons sur un chantier? La vigilance reste de mise.

Si vous avez de sérieux soupçons de pratiques illégales sur votre chantier, informez le Contrôle des chantiers par téléphone, fax, courrier ou e-mail, afin qu'au besoin, des vérifications puissent être effectuées.

Les informations suivantes sont obligatoires :

- Contact du demandeur (reste strictement confidentiel)
- Localisation du chantier (localité, rue et numéro, ou commune et numéro de parcelle)
- Corps de métier (ou description)
- Périodes de travaux: horaires constatés, jours de la semaine ou week-end.

/ CONTACT

Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud
Route Ignace Paderewski 2
Case postale 62
1131 Tolochenaz
Tél. 021 654 61 00
www.ctrchantiers-vd.ch
info@ctrchantiers-vd.ch

FORMATION CONTINUE | SPÉCIALISTE EN PATRIMOINE CULTUREL BÂTI

Valoriser les savoir-faire face à l'histoire

Le canton de Vaud recèle un patrimoine bâti historique impressionnant: plus de 1600 objets sont classés, près de 6000 sont inscrits à l'inventaire et environ 11 700 sont placés sous protection générale. C'est dire la richesse culturelle de cet héritage mais aussi les besoins en entretien, en rénovation et en restauration.

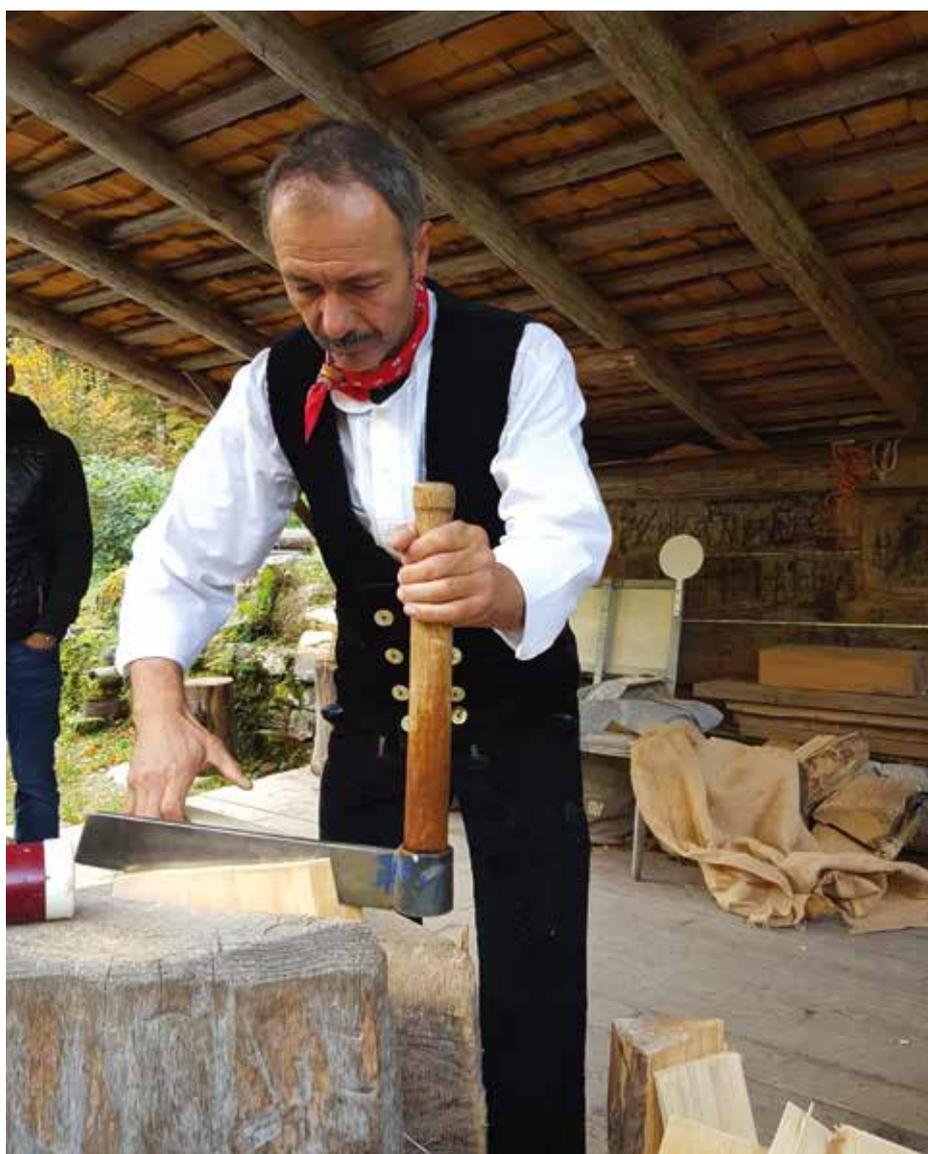
Dans le domaine très spécialisé des travaux de restauration, les compétences étaient jusque-là recherchées surtout en Italie et en France, alors que nous disposons ici d'un large potentiel et du savoir-faire adéquat, dans divers métiers, comme ceux de la pierre, du bois et de la plâtrerie-peinture, par exemple.

«Les intervenants-enseignants sont des spécialistes d'envergure internationale»

Afin de permettre aux artisans locaux d'intervenir dans les règles de l'art dans de tels chantiers, la Fédération vaudoise des entrepreneurs propose une nouvelle formation intitulée «spécialiste en patrimoine culturel bâti».

DES CONNAISSANCES APPROFONDIES ET NOUVELLES

Cette formation vise à exploiter et mettre en valeur les compétences locales. Elle s'adresse aux entrepreneurs au bénéfice d'une solide formation, passionnés dans leur domaine et ayant la volonté d'approfondir leurs connaissances dans les constructions anciennes. Les intervenants-enseignants sont des spécialistes d'envergure internationale, dans toutes les matières abordées : définition de ce qu'est le patrimoine culturel bâti, sa protection du point de vue des autorités, des lois et règlements, le processus de diagnostic, l'histoire des techniques. A cela s'ajoutent une approche économique et plusieurs modules relatifs aux spécificités des matériaux, pierre, bois et peinture. Des exercices pratiques et des visites de sites anciens complètent la formation. A.A.



/ DANS LA PRATIQUE

Les six journées de formation (48 périodes) sont couronnées par une attestation de cours validant une présence assidue, et par un certificat délivré par la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Une première volée de spécialistes a terminé sa formation en janvier 2020. Leurs coordonnées seront intégrées à la prochaine édition de *La Référence* à paraître au mois de mars 2020.

Renseignements pour la prochaine session:

Natacha Gelbart
Tél. 021 632 15 50
natacha.gelbart@fve.ch

ENTRÉE EN APPRENTISSAGE | TESTS D'APTITUDE À LA PROFESSION

Sonder l'adéquation aux exigences des métiers

La Fédération vaudoise des entrepreneurs propose gratuitement l'évaluation des candidats à un CFC dans un métier de la construction, afin de soutenir les entreprises formatrices dans leur processus de recrutement d'apprentis.



Les épreuves offrent aux formateurs un bon aperçu des connaissances scolaires des jeunes, pour une sélection pertinente et sereine. Du côté des futurs apprentis, la transparence et la précision des résultats obtenus, non réhabilitaires, leur donne la chance de pouvoir éventuellement procéder aux ajustements nécessaires avant le début effectif de leur cursus, notamment en suivant des cours d'appui ciblés pendant l'été.

UN NET REGAIN D'INTÉRÊT

Tandis que le taux de participation aux tests d'aptitudes a été stable de l'automne 2014 au printemps 2017, l'année scolaire 2017-2018 révèle, quant à elle, une augmentation appréciable du nombre d'inscriptions, pour atteindre un effectif de plus de deux cents candidats chaque année. «Cela démontre toute la pertinence et la crédibilité de nos tests, élaborés

en collaboration avec des entrepreneurs et des enseignants de la formation professionnelle à la fédération. Pour les entreprises formatrices, cette tendance est également réjouissante car elle laisse présager de l'accès à un plus grand bassin de candidats motivés à entrer en formation dans leurs professions!» s'enthousiasme Pascal Foschia, directeur du service de la formation professionnelle à la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Si les chiffres précités contrastent avec ceux des années précédentes, pas de surprise en revanche du côté des professions préférées par les candidats: les métiers du bois, de la peinture et de la construction métallique.

/ INFORMATIONS PRATIQUES

Dates des prochains tests

Mardi 18 mars 2020

Mercredi 29 avril 2020

Mercredi 27 mai 2020

Inscriptions: www.futurentrepreneur.ch

/ PLATEFORME FUTURENTREPRENEUR.CH

Par le biais de cette plateforme, employeurs et employés sont en contact immédiat. Les candidats à un apprentissage peuvent s'y inscrire pour des tests d'aptitude, mais aussi y déposer leur dossier de postulation, ou encore, leur candidature à un premier emploi. Les chefs d'entreprise ont ainsi un choix plus large de candidats, tout en gagnant du temps en sélectionnant directement les dossiers. Une alerte via e-mail les avertit des nouvelles postulations.

www.futurentrepreneur.ch

PROMOTIONS 2019 | MENUISIERS-ÉBÉNISTES

Chefs de projet et maîtrisés

Le comité cantonal félicite les nouveaux lauréats d'un titre de perfectionnement et leur souhaite plein succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

Maîtres menuisiers-ébénistes:

Arnaud Ambresin, Francis Gabriel SA, Villeneuve; Gaëtan David, Menuiserie Bernard Binggeli, Yvonand; Olivier Etter, Lombois SA, Leysin; Lionel Favre, Hauenstein Frères SA, Villars-sur-Ollon; Anthony Hautier, Menuiserie Vauthier SA, Boudry; Bastien Morax, MH Bois Sàrl, Duillier; Gaël Regamey, Gindraux Fenêtres SA, Saint-Aubin-Sauge.

Chefs de projet menuisiers-ébénistes:

Alan Cartier, Menuiserie et Charpente Schaller et Fils SA, Gingins; Jonathan Gonçalves, Menuiserie Gonçalves Sàrl, Yvonand; Cédéric Guhl, J.Bodenmann SA, Le Brassus; Carmen Pochon, Thibaud SA, Chêne-Pâquier.

Techniciens diplômés ES en technique du bois, à Bienne:

Maxime Amiet; Pascal Oulevay; Michael Wyss; Guillaume Hofer; Vincent Menoud; Raymond Scheidegger.

PELLETS | BRÛLEUR DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Porte-drapeau de l'excellence environnementale

Plus qu'un symbole, le bois a occupé une place prépondérante dans le déroulement des Jeux olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 en cristallisant les enjeux relatifs à l'environnement autour d'une flamme, entièrement écologique, alimentée en pellets de bois vaudois.



/ @photo: J.-B. Sieber

Jamais plus une flamme olympique ne pourra être alimentée autrement que par une ressource naturelle. A Lausanne, pendant les 13 jours de compétition, 6 m³ de bois suisse, soit l'équivalent de ce que «fabrique» notre forêt en 20 secondes, ont suffi à produire une flamme écoresponsable et à convertir l'emblème des Jeux olympiques en un levier stratégique pour le développement durable.

VALEUR D'EXEMPLE

«Des jeux plus durables et plus inclusifs: Dans notre monde, le sport ne peut plus demander aux gens de venir à lui, il doit aller là où les gens se trouvent.»: c'est ce que déclarait le président du CIO, Thomas Bach au micro de la RTS1 à la clôture des JOJ

«Des jeux plus durables et plus inclusifs»

Lausanne 2020. Ces jeux ont effectivement donné un aperçu de l'avenir de l'olympisme, non seulement par le potentiel des jeunes, mais aussi par leur planification et leur organisation innovantes. En partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés sur des sujets tels que l'héritage et la durabilité, l'objectif est de s'assurer que ce qui a été créé par Lausanne 2020 se poursuive.

UNE AVANCÉE TECHNOLOGIQUE

Les exigences en matière de durabilité des Jeux olympiques de la Jeunesse Lausanne

2020 ont encouragé l'innovation jusque dans la conception même du brûleur de la flamme et ont ouvert la voie à de nouvelles avancées technologiques.

Lignum Vaud et ses partenaires, les sociétés Enerbois, Fireforce Technology et O. Bise se félicitent des retombées et des opportunités qu'un tel élan a suscitées. Le système utilisé pour la flamme olympique contribue à la mise au point d'une nouvelle génération de chaudières à bois et à promouvoir la diffusion généralisée de ce type de chauffage. Il constitue un héritage très concret des Jeux olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 en faveur du climat. A.A.

LES DATES-CLÉS EN 2020



Assemblées générales des sections

Nous encourageons toutes les entreprises à participer activement au sein de leur section, en venant accompagnées de leurs jeunes représentants et/ou cadres afin de faire vivre le Groupe bois:

Pays d'Enhaut	mercredi 11 mars
Echallens	jeudi 12 mars
Lausanne et environs	jeudi 26 mars
Cossonay-Jura Nord et la Côte	mercredi 8 avril, avec les sections de la côte des plâtriers-peintres. Assemblée plénière en présence du comité directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.
Aigle	jeudi 9 avril
La Broye	mercredi 15 avril
Montreux-Villeneuve	mercredi 22 avril
Vevey	jeudi 23 avril

Assemblée des délégués de la FRECEM

Vendredi 15 mai, à Bussigny

Remise des CFC et des AFP

Jeudi 2 juillet, à Monnaz. Accès par Vaux-sur-Morges

Sortie récréative du Comité cantonal

Jeudi 23 juillet, Paléo Festival, Nyon

Assemblée générale du Groupe bois

Jeudi 4 juin, Château-d'Oex



/ ©Pays-d'Enhaut Région.

Assemblée générale de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et l'Initiale

Jeudi 10 septembre, sur le site de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, à Tolochenaz